

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 1361

présenté par  
M. Saulignac

-----

**ARTICLE 8**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 63, substituer aux mots :

« et de la réutilisation »

les mots :

« de la réutilisation et de la sensibilisation à la lutte contre le gaspillage ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à flécher une partie des fonds réemploi/réutilisation également vers la sensibilisation à la lutte contre le gaspillage.